

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION	: 18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE	: 18 novembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS	: 29
En exercice	: 29
Présents	: 22
Votants	: 26
Absents excusés	: 4
Absents	: 3

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, Mme POULIZAC Virginie, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, M BEC Jean-Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M ENSERET Guy, Mme BEN GELOUNE Elisabeth, M GUENIN Bernard, Mme MICHIELS Marielle, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien.

Absents excusés :

Mme CHAIGNEAU Juliette ayant donné pouvoir à M PINTURIER Jean-Benoît,
Mme NICOLAS-NELSON Nathalie ayant donné pouvoir à M LEMAIRE Thierry,
Mme CAMBOULIN Chimène ayant donné pouvoir à M KOÏTA Tidiane,
M BAUDRIER Jérôme ayant donné pouvoir à Mme TREVET Sylvaine.

Absents :

Mme CITADELLE-VELIN Kelly,
M LANDRIER Ludovic,
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :
Mme POULIZAC Virginie.

L’ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.
Est élu(e) à l’unanimité secrétaire de séance Mme POULIZAC Virginie.

SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE JEAN DES BARRES DE OISSERY – ANIMATION DE LA PAUSE MERIDIENNE (JEUX DE SOCIETE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de convention de partenariat avec le collège de Oissery pour l’organisation d’animations sur le temps de pause méridienne autour des jeux de société, les mardis de 11h50 à 14h00.

Considérant que dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la ville de Saint-Pathus, le service jeunesse a pour mission de créer des liens et des partenariats avec les établissements scolaires du territoire,

Considérant que ces partenariats permettent aux animateurs du service jeunesse d'être au contact des jeunes Pathusiens et de pouvoir les accompagner dans leurs projets de construction,

Considérant que la prise en compte et l'animation de ce temps répond au besoin d'occuper les jeunes et de créer des liens avec eux en abordant, autour d'activités ludiques, des sujets sur leur avenir scolaire, professionnel ou tout autres sujets personnels,

Vu l'exposé du rapporteur,

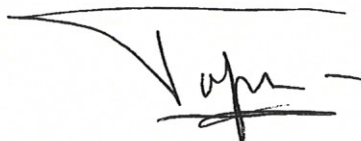
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le collège de Oissery pour l'année scolaire 2022-2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Saint-Pathus, le 28 novembre 2022.

La Secrétaire
Virginie POULIZAC



Le Maire
Jean-Benoît PINTURIER

